

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 10 NOVEMBRE 2020, 18 HEURES 30  
EN VISIOCONFERENCE**

Étaient présents :

BARAUX Philippe,	FABRE Frédéric,	LUISIN Bernard,
BEGIN Dominique,	FLAMMARION Marie-Claude,	MARIÉ Édouard,
BILLETTE Raphaël,	GARLSKI Fabrice,	MARTINS François,
BOULART Michel,	GAUVAIN Christelle,	MASONI Célia (suppléante de KIMS Éric),
BOURCELOT Anne-Claire,	GRAILLOT Philippe,	MOCQUET Thierry,
BRAYER Jean-Claude,	GUY Bernard,	MONGIN Françoise,
CHARLET Monique,	HASELVANDER Jonathan,	NUFFER Jean-Philippe,
CHARROYER Christophe,	HASSELBERGER Laurent,	PAROT Sylvie,
COLAS Jean-Pierre,	JACQUEMIN Monique,	RONDOT Dominique,
COSSON Claude,	JOFFROY Marie-France,	ROUTIER Alain,
CRÉTINEAU Patrice,	KOMONS Marie-Laurence,	THEVENIN Jean-Christian,
DAWO Pierre-Jean,	LACROIX Nicolas,	THOMAS Francis,
DECORSE Jean-Guillaume,	LADIER Gisèle,	VAN COPPENOLLE Arnaud,
DEPOISSON Emmanuel,	LEFEUVRE Ronan,	VARIS Jessica,
DUTANT Laurence,	LÉNÉ Gérard,	
ECOSSE Laurent,	LIMAUX Christophe,	

soit 47 représentants des communes sur 77

Pouvoirs :

Madame Béatrice BOURG a donné pouvoir à Monsieur Nicolas LACROIX  
Monsieur Didier PETIT a donné pouvoir à Monsieur Laurent HASSELBERGER

Excusés :

BECUS Annie,	JEANDEMANGE Claude,	RAVENEL Jean-Pierre,
BERNARD Arnaud,	KIMS Éric,	RENARD Daniel,
BOURG Béatrice,	KLEIN Jean-Claude,	ROGI Christophe,
BOUVENOT Francis,	LAMBERT Pierre-Jean,	ROQUIS Claude,
CAUSSIN Mathieu,	LAUMONT Jean-Claude,	ROUYER Emmanuel,
COURTIER Vincent,	LERAT Marion,	THEODORIDES Gérard,
DESNOUVEAUX Gilles,	LEROUX Philippe,	THEVENIN Claude,
DUPONT Jacky,	MASSAUX André,	TRELAT-VALLON Françoise,
EMPRIN Jean-Pierre,	MAZELIN Thierry,	VOLOT Julien.
FONTAINE Romuald,	MOUGIN Thierry,	
HUOT Sébastien,	PETIT Didier,	

\*\*\*\*\*

**1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 13 octobre 2020 à Illoud.**

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2020 ne soulevant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

## **2. Aide aux commerces et à la restauration**

Le Président expose à l'assemblée que l'Etat et le Groupement d'Intérêt Public de la Haute-Marne, mettent en œuvre un plan d'actions destiné à soutenir les entreprises artisanales, commerciales ou de la restauration dont l'effectif est inférieur à dix salariés, fermées administrativement pour cause de crise sanitaire.

Le Président invite les Maires à se rapprocher des commerçants de leurs villages pour diffuser l'information. Il faut dans un premier temps répertorier l'ensemble des commerces qui peuvent prétendre aux aides.

## **3. Validation du marché de fourniture en énergie électrique des points de livraisons de la CCMR Délibération 2020-80**

Le Président rappelle que le conseil communautaire avait décidé de lancer une consultation relative à la fourniture et l'acheminement en énergie électrique sur le territoire de la CCMR, le 20 octobre 2020, avec une date limite de réception des offres fixée au 10 novembre 2020 à 12 heures.

Le Président expose le rapport d'analyse des offres, élaboré par la commission d'appel d'offres réunie le 10 novembre 2020 à titre consultatif. Deux offres ont été retenues et étudiées.

- Électricité de France
- Total Direct Energie SA

Selon les critères établis dans le règlement de consultation, la société Electricité de France a obtenu le meilleur classement.

Il a été proposé de retenir le titulaire suivant :

**ÉLECTRICITÉ DE FRANCE**, Société Anonyme au capital social de 1 551 810 543 euros, dont le siège social est situé à Paris 8e, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à BAT A- 34 AV FRANCOISE GIROUD CS 17715 21077 DIJON CEDEX, représentée par Lionel Zécéri, dûment habilité à cet effet, et désignée ci-après par "**EDF**",

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ATTRIBUE** le marché, concernant la fourniture et l'acheminement en énergie électrique à la société : Électricité de France

**AUTORISE** le Président à signer tout contrat en résultant.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire.

## **4. Autorisation de lancer une consultation concernant la gestion du camping des Hirondelles à Bourg-Sainte-Marie. Délibération 2020-81**

Le Président expose à l'assemblée le principe d'un contrat de convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire.

L'AOT permet d'assurer et de dynamiser l'exploitation du camping, afin d'envisager de contractualiser dans un second temps un bail commercial ou de céder le bien.

Monsieur Nicolas LACROIX passe la parole à Monsieur Jean-Philippe NUFFER, vice-président en charge de ce dossier.

Monsieur Jean-Philippe NUFFER apporte les éléments pour justifier le besoin de continuer sous ce mode de gestion. :

- assurer la continuité du service,
- préparer la vente du terrain du camping
- permettre de se baser sur une saison complète

Le Président propose de passer au vote sur le choix du mode de gestion.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIENT** comme mode de gestion la forme de l'Autorisation d'Occupation Temporaire

**DECIDE** de lancer une procédure d'Appel d'Offres pour l'exploitation du camping

**ACCEPTE** la valeur vénale de France Domaine du bien

**AUTORISE** le Président à signer les documents afférents au dossier

## **5. Modification des tableaux des effectifs**

### **Délibération 2020-82**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président informe l'assemblée, que pour une bonne gestion du service scolaire et du service général, il est nécessaire de créer les postes suivants, ce qui modifie les tableaux des effectifs, comme suit :

#### **1/Modification du tableau des effectifs scolaires au 04/01/2021**

▪ d'ouvrir, à compter du 04/01/2021 :

- un emploi permanent à temps non complet de 17h30/35 au grade d'adjoint administratif territorial.

#### **2/Modification du tableau des effectifs général au 04/01/2021**

▪ d'ouvrir, à compter du 04/01/2021 :

- un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier les tableaux des effectifs proposés

**PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget 2021.

**AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## 6. Admission en non-valeur

### Délibération 2020-83

Le Président expose à l'assemblée que le comptable public n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états joints, en raison des ordonnances d'effacement de dettes prononcées par jugement du tribunal ainsi que par une décision judiciaire prononçant la clôture d'une procédure de liquidation pour insuffisance d'actif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 44 voix pour 4 abstentions et 1 contre

**DECIDE** de la suppression des créances suivantes :

*Budget principal article 6541 pour un montant de 3116,03€*

*Budget principal article 6542 pour un montant de 2235,78€*

*Budget scolaire au compte 6541 pour un montant de 281,05€*

**ACCORDE** décharge au comptable de la somme de 5351,81€ sur le budget principal et 281,05€ sur le budget scolaire

**IMPUTE** cette dépense aux comptes 6541 ou 6542

**AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## 7. Questions diverses

Le Président expose à l'assemblée, qu'il a participé à la réunion de lancement du programme Petites Villes de Demain 2020 pour le département de la Haute-Marne.

Le Président a déposé la candidature de territoire, composée de six communes :

- |                                   |                         |
|-----------------------------------|-------------------------|
| - Andelot-Blancheville            | - Doulaincourt-Saucourt |
| - Bourmont-entre- Meuse-et-Mouzon | - Illoud                |
| - Breuvannes en Bassigny          | - Saint-Blin.           |

Ce programme est l'occasion de mener une réflexion pré-opérationnelle d'aménagement et de dynamisation des bourgs-centres de notre territoire. Il prévoit de l'ingénierie et des financements pour les opérations liées à l'habitat, l'aménagement d'espaces publics, la réhabilitation, la conversion et le développement de l'attractivité des communes.

Messieurs Jonathan HASELVANDER et Bernard GUY soulignent l'initiative.

Labellisation France Service à Andelot-Blancheville.

Le Président réitère l'intérêt de la mise en place d'un espace France Services à Andelot-Blancheville pour mailler le territoire.

Monsieur Raphaël BILLETTE interroge le Président sur différents points à l'école de Doulaincourt :

- travaux de la verrière à l'école de Doulaincourt
- déménagement des livres pour l'accès
- pose de panneau d'affichage à l'extérieur

Monsieur Nicolas Lacroix répond qu'un programme de travaux est prévu suite à l'audit réalisé.

Monsieur Jean-François GUNTHER expose que la liste des travaux a été établie, que la commission va prioriser et programmer les travaux à compter de 2021.

Monsieur Nicolas LACROIX invite Monsieur Raphaël BILLETTE à reprendre contact avec Monsieur Jean-François GUNTHER.

## 8. Informations

- Monsieur Christophe LIMAUX intervient sur le zonage des installations photovoltaïques au sol.

Le PLUI ne bloque pas les projets.

Actuellement le PLUI est arrêté depuis le 19/02/2020, lors de la consultation des personnes publiques associées, la DDT et la CDEPNAF se sont prononcés défavorablement au STECAL NPV (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées, secteur spécifique naturel photovoltaïque), et ont avancé l'incompatibilité avec le Scot. Compte-tenu de ces deux avis négatifs les zonages PLUI pour les zones Npv de Doulaincourt-Saucourt et Bourmont-entre-Meuse-et Mouzon commune déléguée de Goncourt seront modifiés.

Les projets peuvent être déposés actuellement pour les autres communes sur des zones actuellement classées dans le PLUI en zone A (agricole) ou N (naturelle).

- Monsieur François MARTINS demande la position de la CCMR sur les fonds de concours, suite à sa demande relative à la création d'une MAM sur la commune de Graffigny-Chemin.

Monsieur Nicolas LACROIX promet un débat sur ce sujet, une réflexion est en cours sur le territoire pour l'installation des MAM.

Le prochain conseil communautaire est fixé en décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 30.

Le Président,



Nicolas LACROIX

La secrétaire,



Sylvie PAROT

